

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Présents : Mme ORTEGAT Christine, Maire, MM GRAVELLE François, BIENAIME Gérard, ELOY Gérard, adjoints, Mme ROGER Camille, MM COUTARD Michel, PARRAILLON Nicolas, et ROUGEAUX Maxime.

Excusés : M. STACKLER Laurent.

Absents : Mme LECLERCQ Christine.

Secrétaire de séance : Mme ROGER Camille.

## **1- Approbation du précédent Procès-Verbal**

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, ont approuvé le procès-verbal du 04 décembre 2023.

## **2- Compte-rendu des commissions externes et internes**

- 19/12/23 : Conseil Communautaire CCPV : Approbation du PLUiH pour envoi à la Préfecture
- 25/01/24 : Commission Développement durable CCPV. Importance de contacter le Guichet Unique de l'Habitat : communications à venir
- 12/02/24 : Commission des finances La Neuville sur Oudeuil. Bonne santé financière, faible endettement, possibilité d'envisager de nouveaux investissements
- 15/02/24 : plantation haie au terrain de foot avec les maternelles. 50 plants fournis gracieusement par la fédération de chasse + 50 plants supplémentaires car réception tardive. Les rosiers pourront être plantés au cimetière.
- 16/02/24 : Conseil d'école. Effectifs en légère baisse, pas de risque de fermeture, demande aide /voyage scolaire
- 19/02/24 : Commission TRAVAUX :

### **Travaux déjà programmés :**

- Remplacement des lanternes d'éclairage public rues Verte, Blicourt, Baillon, Boulanger, Prudhomme
- Restaurer le bâtiment de la mairie pour rangement sécurisé des outils et tracteurs
- Créer/poser un abri de car pour les lycéens rue Verte et prolonger l'abri rue Prudhomme
- Isolation porte sud de la mairie (rez-de-chaussée)
- Peinture des portes extérieures du bâtiment mairie-école
- Poser un panneau d'information sur coût travaux sur le terrain de foot + ramassage des déjections canines

### **Propositions de la commission**

- Réfection du plancher de la mairie et restauration de la table du Conseil /achat tables neuves ?
- Intervention au niveau du calvaire « Durand » pour améliorer l'écoulement de l'eau : créer un fossé drainant dans le bas-côté

### **A étudier lors de prochaines réunions**

- Portail mairie et mur d'enceinte de l'école -> en fonction de l'aménagement du carrefour
- Rénovation et aménagement de la cuisine de l'école
- Mise à l'étude de la rénovation/agrandissement de la salle communale
- 21/02/24 : COPIL PAT (Plan Alimentation Territorial). Gros besoins de l'Epicerie solidaire, actions pour se nourrir localement, de saison, fête alimentation Formerie
- 13/03/2024 : SIEAB (Syndicat des eaux) : Vote du Budget. Défisiscalisation des poteaux incendie : Dès 2025 à la charge des communes.

## **3- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif**

À l'unanimité, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable du Service de Gestion Comptable de Beauvais. Après avoir pris connaissance du **Compte Administratif** de l'exercice **2023** dressé par Mme ORTEGAT Christine, Maire, et sous la présidence de M. Gérard BIENAIME, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité ce compte se résumant ainsi :

## Section d'investissement

Recettes	67 709.62 €
Dépenses	133 931.58 €
Résultat exercice 2023 (R-D)	- 66 221.96 €
Déficit 2022	19 220.00 €
<b>Résultat Investissement 2023</b>	<b>- 85 441.96 €</b>

## Section de fonctionnement

Recettes	301 213.85 €
Dépenses	227 414.95 €
Soit Résultat exercice 2023 (R-D)	73 798.90 €
Excédent 2022	205 776.90 €
<b>Résultat Fonctionnement 2023</b>	<b>279 575.80 €</b>

**Résultat Investissement + Fonctionnement :           **194 133.84 €****

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1) Besoin de financement en investissement R1068	<b>86 259.64 €</b>
2) Report en fonctionnement R 002	<b>193 316.16 €</b>

## 4 – Défiscalisation des Hydrants

Par le passé, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la défiscalisation de la contribution communale au budget incendie du Syndicat des Eaux (SIEAB). Cette contribution est répartie entre toutes les communes adhérentes au prorata du nombre d'hydrants installés dans la commune. (13 pour La Neuville sur Oudeuil, soit 1 201€ pour 2024). Le Conseil Municipal, après discussion décide à l'unanimité de continuer à défiscaliser cette contribution en 2024.

## 5 – Vote des taux communaux

Depuis 2020, suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH), le taux de TH est figé. Ainsi, les Conseils municipaux n'ont pas voté de taux de TH en 2020, 2021 et 2022 et les délibérations de vote de taux ne faisaient plus faire apparaître le taux de TH. En 2023, les Conseils municipaux devaient à nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui s'appliquait uniquement aux résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale). Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, les Conseillers Municipaux DECIDENT de ne modifier aucun taux appliqué en 2023 soit pour 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 42.48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.68 %
- Contribution Foncière Entreprise : 28.99 %
- Taxe d'habitation (rés. sec) : 30.01 %

## 6 – Vote des Subventions 2024

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **d'attribuer** la somme de **2 700.00 €** à l'Association Sportive de La Neuville sur Oudeuil (ASNO),
2. **d'attribuer** la somme de **700.00 €** à la Coopérative Scolaire de La Neuville sur Oudeuil,
3. **d'attribuer** la somme de **50.00 €** à la Coopérative Scolaire de Haute-Épine pour la fratrie de la Neuville sur Oudeuil concernée par le voyage scolaire,
4. **de verser** 125€ au titre de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2024.
5. **d'allouer** une subvention aux associations ci-après :

Amicale des Chasseurs	400.00 €
Association UMRAC	50.00 €
Association Sportive Collège Marseille en Bvsis	100.00 €
Association « Récré Enchantée »	300.00 €
Association ENVOL Francastel	25.00 €
Association conservation Croix et Calvaires	20.00 €
Association « Restos du cœur »	300.00 €
Association ARC Grandvilliers	100.00 €
Amapopotte Bio Gardin La Neuville sur Oudeuil	50.00 €
Amicales des Pompiers Marseille en Beauvaisis	200.00 €
Association « Les Salamandres »	300.00€
Association Badminton Loisirs Marseille en Bvsis	50.00€
Association UNAPEI	50.00€
Association « Le Fil d'Ariane »	20.00€

## **7 – Convention déchets verts / Déneigement**

Madame le Maire informe le Conseil que l'entreprise EARL GRAVELLE renouvelle sa proposition de ramassage de déchets verts pour la période du lundi 08 avril au mardi 12 novembre 2024. Le montant de la prestation s'élèvera à 48€H.T /Heure. Au vu du non-respect des règles les dernières années, le ramassage ne s'effectuera qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- Dépôt dans des poubelles évasées, percées, à poignées. Pas de sacs plastiques, de gros sacs ou de brouettes ;
- Dépôt le jour du ramassage et enlèvement le soir de la collecte ;
- Pas de branchages. Seules les matières broyées seront ramassées.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (abstention de M. François GRAVELLE) **APPROUVE** le renouvellement de la convention. Le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité de procéder à l'achat de poubelles percées, de forme évasée, si des administrés en expriment le besoin. Le prix de revente pour une poubelle de 130l est estimé à 20.25€ TTC.

Le Conseil renouvelle la convention déneigement signée avec M. ORTEGAT Jean-Luc, qui assure ce service depuis plusieurs années.

## **8 – CCPV : Groupement de commandes permanent 2024**

La CCPV propose un groupement de commandes permanent pour permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs comme : Les travaux de gravillonnage, la fourniture et la maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs), le contrôle et la maintenance périodique des équipements sportifs, la fourniture de panneaux de signalisation routière, la fourniture de papiers et enveloppes...

Le groupement de commandes n'est pas exclusif de la passation de marchés publics en dehors de cette structure, ses membres conservant la faculté de ne pas recourir aux services dudit groupement. De même, ils ne sont pas tenus de participer à chaque procédure ; chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande du coordonnateur du groupement (CCPV). Le Conseil Municipal, à l'unanimité souhaite se rattacher à ce groupement pour bénéficier de tarifs avantageux.

## **9 – Durée amortissement prises fibre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à **1 an** la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à la Communauté de Communes de la Picardie Verte en 2023.

## **10 – Prime exceptionnelle pouvoir d'achat**

Après avis favorable du Comité Social Territorial, le Conseil municipal décide d'accorder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents publics éligibles comme suit : Les montants forfaitaires selon le niveau de rémunération brute perçue par les agents publics sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 seront ceux

déterminés au I de l'article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023. Le versement de ladite prime interviendra avant le 30 juin 2024 en une fois.

### **11 - Vote du Budget Primitif 2024**

Le Budget Primitif de l'exercice 2024, présenté par Mme ORTEGAT Christine, Maire, se résume ainsi :

#### **Section d'investissement**

Recettes et Dépenses 195 000.00 €  
**TOTAL DU BUDGET 625 000.00 €**

#### **Section de fonctionnement**

Recettes et Dépenses 430 000.00 €

A l'**unanimité**, les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2024.

**Fongibilité des crédits** : Compte tenu de la nouvelle nomenclature M57, le Maire peut, si le Conseil l'autorise, effectuer des virements de crédit d'un chapitre à un autre, dans la limite de 7,5 % (hors dépenses de personnel) et sous réserve d'en avertir le Conseil lors de la réunion suivante. Cela évite les décisions modificatives. A l'unanimité la fongibilité est accordée au Maire.

### **12- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif du budget annexe assainissement**

À l'**unanimité**, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable du Service de Gestion Comptable de Beauvais. Après avoir pris connaissance du **Compte Administratif** de l'exercice **2023** dressé par Mme ORTEGAT Christine, Présidente, et sous la présidence de M. Gérard BIENAIME, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'**unanimité** ce compte se résumant ainsi :

#### **Section d'investissement**

Recettes 26 175.00 €  
Dépenses 29 814.13 €  
Soit Résultat exercice 2023 (R-D) - 3 639.13 €  
Excédent 2022 7 286.03 €  
**Résultat Investissement 2023 3 646.90 €**

#### **Section d'exploitation**

Recettes 49 443.39 €  
Dépenses 50 321.19 €  
Soit Résultat exercice 2023 (R-D) - 877.80 €  
Excédent 2022 7 267.37 €  
**Résultat Exploitation 2023 6 389.57 €**

**Résultat Inv. + Exploitation : 10 036.47 €**

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent d'exploitation de **10 036.47 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en investissement R 001 **3 646.90 €**
- Report en exploitation R 002 **6 389.57 €**

### **13 - Vote du Budget Primitif Assainissement 2024**

Le Budget Primitif de l'exercice 2024, présenté par Mme ORTEGAT Christine, Présidente, se résume ainsi :

#### **Section d'investissement**

Recettes et Dépenses 29 821.90 €  
**TOTAL DU BUDGET 90 821.90 €**

#### **Section de fonctionnement**

Recettes et Dépenses 61 000.00 €

A l'**unanimité**, les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget annexe Assainissement.

#### **14 – Tableau des permanences du 09 juin 2024 (élections européennes)**

8h00 – 10h30	Nicolas PARPAILLON – Christine ORTEGAT – Camille ROGER
10h30 – 13h00	Gérard ELOY – Michel COUTARD
13h00 – 15h30	Gérard BIENAIMÉ – François GRAVELLE
15h30 – 18h00	Christine LECLERCQ – Laurent STACKLER – Christine ORTEGAT (Maxime ROUGEUX ?)

#### **15 – Programmation des prochaines réunions**

- Commission communication le 08 avril à 19h.
- Commission travaux le 15 avril 2024 à 19h à la salle des fêtes
- Conseil municipal le 03 juin à 20h.

#### **16– Questions diverses**

- 1) L'éco pâturage sera mis en place à la station d'épuration grâce aux moutons d'Emilien ROOSE de Haute-Épine.
- 2) Une étude est en cours par la Communauté de Communes de la Picardie Verte pour l'éventualité de la reprise de compétence « Assainissement » qui devrait être obligatoire d'ici 2026.
- 3) Le « café Merlin » est en vente mais la commune ne se portera pas acquéreur malgré l'intérêt pour l'ouverture d'un lieu créant du lien social.

La séance est levée à 23h10.